

Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse d'enquête publique.
Projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de
Lannion

Observation n°1, 2, 3:

A Goarin Objet : Enquête publique assainissement beg leguer

J'habite au 17 impasse de toul ar wazh à Lannion et je suis intéressée par l'installation de l'assainissement collectif dans l'impasse et un raccordement au réseau lorsque celui-ci sera installé. J'aimerais connaître la date prévue pour ces travaux d'assainissement et le prix du raccordement au réseau.

Angélique TOURTIN Objet : Avis enquête publique Lannion beg Leguer

Je souhaiterais obtenir des renseignements dans le cadre de l'avis d'enquête publique affiché impasse toul ar wazh en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif.

D'après le dossier, notre parcelle (au n°7 de l'impasse) serait comprise dans la partie assainissement collectif.

Cela nous paraît être une excellente chose, aussi nous voudrions en avoir la confirmation et savoir ce que cela implique (participation ? Échéances ? Etc.).

En vous remerciant par avance pour votre retour et à votre disposition.

Jean Pierre DANIEL Objet : enquête publique assainissement collectif Toul ar Wazh

Je suis propriétaire au 16 Impasse de Toul ar Wazh, après lecture de l'étude je donne un avis favorable à la mise en place d'un assainissement collectif, en effet nous sommes la seule rue de Beg Leguer sans assainissement collectif, c'est un projet que l'on attend depuis plusieurs dizaines d'années. Et la mise au norme individuelle est très compliquée car le sol n'est composé que de roches.

J'accueille donc avec enthousiasme ce projet.

Avez-vous d'ores et déjà des dates de travaux ?

Je reste à votre disposition si besoin.

Réponse :

Le bureau d'études TPAE a estimé le raccordement du secteur « Toul Ar Warz » à 123 491€, soit 11 470€ par branchement.

Une fois le projet de raccordement approuvé en conseil communautaire, le bureau d'études réseaux de Lannion-Trégor Communauté (maître d'œuvre et maître d'ouvrage sur ces travaux) réalisera une étude de raccordement plus poussée.

Les propriétaires concernés seront alors informés, via des courriers et réunions, des travaux envisagés, de leur délai et de la participation financière qui en découle.

Lorsque le réseau est en service, un courrier d'information est adressé à tous les propriétaires, les invitant à raccorder leur habitation sous deux ans maximum.

Les habitations concernées par les travaux seront assujetties à la redevance assainissement 6 mois après la mise en service des réseaux.

La PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) est facturée au moment du raccordement effectif de l'habitation. Le montant de cette participation est de 11,10€/m² de surface de plancher en 2024.

A titre indicatif, les factures 2024 de collecte et traitement des eaux usées sur Lannion, se décomposent de la façon suivante :

- Abonnement annuel : 94,38€ HT
- Part variable : 1,67€/m³ de 0 à 3000m³ et 1,22€ à partir de 3000m³
- Redevance modernisation des réseaux de collecte : 0,15€/m³

Le système non collectif préexistant doit être abandonné (vidange de la fosse par un vidangeur agréé, neutralisation) et contrôlé.

Le branchement est à la charge du propriétaire et doit être contrôlé. A ce jour le coût du branchement est aux alentours de 2000€ pour 8m de canalisation.

Observation n°4 et 5 :

M. FRATTINI - 97 rue de Pouquéo – lieudit : Convenant Bérezay

Constat à ce jour d'inondation permanente sur la chaussée menant à mon domicile depuis le centre. Des travaux sont souhaitables. D'accord pour de l'assainissement collectif dans ce lieudit car il y a 5 habitations.

M. et Mme Robert FOLL 120 rue de Pourquéo – Lieudit Poul Ar Gars

Réclament la prolongation du zonage d'assainissement collectifs englobant 8 maisons dans ce lieudit. Une pétition a déjà été signée mais n'a jamais eu de réponse.

Réponse :

Ce secteur n'a pas fait partie des secteurs d'étude. L'habitat est clairsemé avec un profil altimétrique défavorable.

Ce secteur ne sera pas ajouté au zonage d'assainissement.

Observations de la commissaire enquêtrice :

Dans les fiches de synthèse, plusieurs points seraient à éclaircir :

- Secteur 11 : "coût AC légèrement favorable " alors qu'il est presque moitié moins cher que l'ANC ?
- secteur 12 : "coût ANC légèrement favorable" alors qu'il est plus cher que l'AC ?
- secteur 13 et AC bis : "coût AC prohibitif" alors que pour un scénario il est presque au même prix et pour l'autre beaucoup moins cher;
- secteurs 26, 27, 28 : mutualisation 26 et 27 alors que l'un est en ANC et l'autre en AC; le 28 est également en ANC ;

Réponse :

- Secteur 11 : nous supprimerons le « légèrement » ;

- Secteur 12 : le coût de l'ANC est effectivement supérieur en terme d'investissement mais en terme de fonctionnement il est plus favorable ;
- Secteur 13 : ce secteur est situé au sein d'une zone de fortes contraintes environnementales (zones humides à proximité, Natura 2000 ...). Le coût s'applique ici à un camping et non à une habitation. De plus, un ANC n'est pas adapté à ce type d'établissement ;
- Secteur 26, 27, 28 : le secteur 26 ne sera raccordé que lors de l'ouverture à l'urbanisation et du raccordement de la zone 27.
La zone 28 reste, quant à elle, en ANC.